

Le 16 août 2014

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le samedi 16 août 2014, à 9h30 à l'Église, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Jean-Claude Massie, Chantal Valois, Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins et Monique Richard. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Monsieur Pierre Roy a motivé son absence.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Julie Lafontaine, directrice de l'urbanisme et de l'environnement et Monsieur Martin Pagé, directeur de la voirie, des opérations et des parcs sont également présents.

### **1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 9 :30 heures.

Rés. 2014-193  
Adoption de  
l'ordre du jour

### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard  
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Rés. 2014-194  
Acceptation du  
procès-verbal  
du 5/07/2014

#### **3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2014**

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2014 soit accepté, avec la correction suivante :

- au point 8h modification du montant de l'avis de motion de 775 000 \$ à 685 000 \$
- au point 10c, soit : l'aide financière aux demandeurs de travaux d'enseignes aurait dû se lire comme suit : pour un montant total de 5 900 \$ au lieu de 4 500 \$
- au point 10e demande de dérogation mineure enseigne1750 chemin du Village – modification des conditions d'affichage. Les conditions numéros 1 et 2 sont retirées. (Madame la mairesse explique la modification de la dérogation mineure)

**ADOPTÉE**

### **4. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité pour cette huitième séance régulière du Conseil de l'année 2014 et merci de votre intérêt et de votre participation. Vos idées nous nourrissent. Vous le savez, depuis le début de l'année, les assemblées du Conseil sont captées sur vidéo de façon à ce que tous les citoyens puissent suivre l'évolution des dossiers de la municipalité sur notre site. Je rappelle que les citoyens présents disposent maintenant de deux périodes de questions, la première d'ordre général et la seconde sur les points de l'ordre du jour. Cela représente une avancée importante pour notre démocratie.

Le visionnement des séances du Conseil par les citoyens

Près de 1500 personnes ont visionné les séances du conseil en ligne alors, sourions !

Mais avant de vous présenter les personnes présentes à cette table, j'aimerais souligner le travail exceptionnel du conseiller, M. Pierre Roy, qui ne pouvait être des nôtres aujourd'hui :

Pierre Roy, maire suppléant depuis novembre dernier et que je remercie très chaleureusement pour son implication sans faille, qui est mon bras droit, a accepté de céder son poste de maire adjoint pour former la relève. Il demeure conseiller responsable des Finances, du Plein air, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du comité des Finances;

Maintenant, les personnes présentes :

Chantal Valois, conseillère responsable des Loisirs, du Plein air, de la Famille et du Développement communautaire;

Monique Richard, conseillère responsable des Arts, de la Culture et du Patrimoine;

Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique, des Loisirs, de la Voirie et des Parcs;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable de l'Urbanisme;

Mathieu Harkins, conseiller responsable de la Réforme électorale, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du Comité des Finances qui deviendra, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, maire suppléant;

Marie-Hélène Gagné, directrice des Finances et directrice générale par intérim de la municipalité;

Également, présents avec nous, monsieur Martin Pagé, directeur de la Voirie et de l'Entretien et des Parcs et madame Julie Lafontaine, directrice de l'Urbanisme et de l'Environnement et Catherine Berbery, adjointe à la mairesse et à la direction générale.

Voici un résumé de nos activités depuis le dernier Conseil, le 5 juillet dernier, de même que les principaux dossiers que nous avons traités.

Principaux dossiers

1 – Le dossier de l'eau potable

9 juillet au 7 août : Avis d'ébullition secteur village

14 juillet au 17 juillet et 4 au 14 août : Avis d'ébullition secteur Terrasses Saint-Denis

31 juillet : Rencontre avec madame Claudette Larouche, directrice générale du ministère des Affaires municipales, région Laurentides, au sujet du dossier Terrasses Saint-Denis et visite des installations en compagnie de M. Yves Lefebvre

Le 1<sup>er</sup> août, Présentation des résultats de l'étude en eau potable souterraine par les hydrogéologues de la firme AGÉOS

5 août : Rencontre du député M. Yves Saint-Denis, en compagnie de M. Yves Lefebvre, au sujet dossier Terrasses Saint-Denis et de celui du prolongement du réseau du secteur Village

12 août : Rencontre de M. Yves Lefebvre avec le ministère de l'Environnement pour le projet d'eaux souterraines (nouvelle source d'alimentation en eau potable pour le secteur Village)

Le 8 août, lettre de la mairesse à tous les résidents – Suivi et engagements – Eau potable (voir lettre ci-dessous) - Information également reprise dans l'Information du Nord le 15 août)



Le 8 août 2014

**Objet : Avis d'ébullition - secteur Village**

Chers citoyens,

Suite à l'avis d'ébullition en vigueur pendant près d'un mois pour le réseau d'aqueduc du secteur Village, je tiens à vous informer des circonstances de cet événement déplorable.

Le 9 juillet dernier, le service des travaux publics a procédé au remplacement de deux débitmètres au Lac de la Cabane, lac alimentant le secteur Village en eau potable. Ce remplacement était requis car la précision de lecture n'était pas conforme aux normes du ministère des Affaires municipales. En effectuant ce remplacement, certains dépôts présents dans les conduites ont été délogés et se sont dispersés dans le réseau d'aqueduc.

Comme la procédure de retour à la conformité du Ministère de l'Environnement l'exige, quatre échantillons d'eau, prélevés pendant deux jours consécutifs, ont été analysés pour s'assurer qu'ils soient conformes aux normes exigées par le règlement sur la qualité de l'eau potable.

Les résultats obtenus n'étant pas conformes en raison des coliformes totaux présents dans l'échantillon d'eau, la municipalité a dû émettre l'avis d'ébullition d'eau. Après chacun des résultats de non-conformité, l'ensemble des mesures nécessaires ont été mises en place afin de corriger la situation et une purge du réseau a été faite.

D'autres échantillons ont été prélevés et envoyés au laboratoire accrédité Lab Bio-Services de Sainte-Agathe et les résultats obtenus trois jours plus tard étaient toujours non-conformes.

Étant donné qu'une période d'une semaine s'était déjà écoulée, il a été décidé de procéder au rinçage complet du réseau. Les échantillons envoyés quelques jours plus tard ont démontré une non-conformité due cette fois aux colonies atypiques dans les échantillons.

La semaine du 4 août, de nouveaux échantillons ont été envoyés pour analyse au laboratoire. La municipalité a obtenu des résultats de conformité le 8 août dernier et a immédiatement procédé à la levée de l'avis d'ébullition. Un communiqué a été distribué de porte en porte le jour même. Il est important de noter que le rinçage du réseau nécessite un délai plus important qui, en raison de la capacité des équipements de pompage du réseau existant, ne disposent pas d'un assez grand débit ni d'une vitesse suffisante pour déloger les dépôts de matière organiques.

Pour éviter de pareilles situations, voici les mesures qui seront mises en place à court terme :

1. Aviser par lettre l'ensemble des utilisateurs de tout remplacement d'équipement sur le réseau qui pourrait avoir comme conséquence de brouiller ce dernier
2. Effectuer immédiatement le rinçage complet du réseau après tout remplacement d'équipement sur le réseau d'aqueduc
3. Aviser immédiatement les citoyens par le biais du nouveau logiciel automatisé d'appels téléphoniques ou de messagerie et distribuer le communiqué à toutes les portes.
4. Évaluer la possibilité d'ajouter des purges automatiques aux extrémités du réseau, aux endroits stratégiques, afin d'éviter les points morts
5. Évaluer la possibilité d'obtenir une route de rinçage unidirectionnelle plus efficiente et les coûts reliés à un rinçage deux fois l'an par une firme externe certifiée
6. Poursuivre activement les démarches pour la mise aux normes de l'usine d'eau

potable afin de ne plus utiliser l'eau du Lac de la Cabane dont l'approvisionnement, en période d'été (de sécheresse), implique un apport supplémentaire de matières organiques et de ce fait, la génération de trihalométhane (THM) dans l'eau potable et ce, depuis 2006.

De plus, le projet d'alimentation en eau potable à partir d'un réservoir aquifère souterrain, situé dans une formation géologique granulaire agissant comme filtre naturel, progresse très bien et est très prometteur. Une rencontre est prévue le 12 août prochain avec la direction régionale du ministère de l'Environnement afin d'obtenir l'accord de principe pour cette source d'alimentation en eau souterraine avec recharge artificielle provenant du lac St-Joseph durant la période d'été.

Si la démarche s'avère positive, nous prévoyons la conception et l'installation de ces nouvelles installations l'an prochain afin qu'elles puissent être opérationnelles à la fin du mois d'octobre 2015. Ces nouvelles installations nous donneront une eau potable de qualité.

À titre de mairesse et au nom de l'ensemble du conseil municipal et de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, je tiens à vous réitérer à quel point nous vous remercions pour votre patience, votre compréhension et votre collaboration dans le dossier de l'eau potable. Soyez assurés que votre conseil municipal en fait une priorité majeure, qu'il s'agit d'un de ses engagements et que tous les efforts seront déployés afin de régler ces problèmes qui durent depuis déjà trop longtemps.



Votre mairesse,  
Lisette Lapointe

## 2 – Le traitement des eaux usées, secteur Morgan

Le 19 juillet, 2<sup>e</sup> Assemblée publique pour les citoyens du secteur Morgan, Chenonceau et Chambord

Aujourd'hui, à l'ordre du jour, présentation pour adoption d'un nouveau projet de règlement d'emprunt.

## 3 – Le Nautique

Le lavage des embarcations

Grâce aux scellés que nous attachons cette année aux bateaux & remorques des plaisanciers qui quittent le lac St-Joseph, nous avons presque éliminé les lavages de bateaux au Centre Plein-Air. Comme la grande majorité des utilisateurs du débarcadère sont des résidents qui ne naviguent pas sur d'autres plans d'eau, le scellé revient intact la majeure partie du temps. L'expérience est donc concluante.

## 4 – Le Plein air

Traversée des trois-lacs

Malgré des prévisions météo chancelantes, une quarantaine d'amateurs de canoë-kayak ont pris part à la traversée des trois lacs (St-Joseph, Ste-Marie, Théodore) le 26 juillet dernier. Une halte avait été aménagée aux îles de pierre (lac Ste-Marie) où les participants se sont fait offrir des collations.

Afin de maximiser le potentiel de cette activité, le directeur Plein air suggère de l'incorporer au festival des couleurs en 2015 – quel spectacle coloré ce serait !

## 5 – La culture

Concerts du Camp musical dans les domaines et à l'atelier culturel : Les 8, 15, 22, 29 juillet et le 6 août

Le 8 juillet, concert au Domaine St-Denis · Présentation du concert gratuit par les stagiaires du Camp musical au Domaine St-Denis. M. Sergerie a eu l'idée de faire le concert au Manoir St-Adolphe. Les résidents ont été ravis. Le concert du 15 a eu lieu à l'atelier culturel. Une trentaine de citoyens se sont réunis pour écouter le spectacle. Le concert du 22 juillet a eu lieu au Domaine des Lacs. Le concert du 29 a eu lieu à la Chapelle Gémont. Tous les billets ont trouvés preneurs. Le concert du 6 août - Présentation d'un concert gratuit par les stagiaires du Camp musical au Domaine Lac Louise et Lac Vert.

#### Atelier culturel

Plus d'une centaine de personnes ont visité l'Atelier culturel entre le 1<sup>e</sup> juillet et le 1<sup>e</sup> août;

#### 6 – La Fête des Vins et Saveurs

Le 10 juillet, rencontre informelle avec tout le personnel pour les informer et les remercier dans le cadre de leur travail pour assurer le succès de la Fête des Vins et saveurs

Les 12 et 13 juillet, tenue de l'événement

Le 1<sup>er</sup> août, Réunion du Comité organisateur de la Fête des Vins et Saveurs (post-mortem)

La Fête des vins et saveurs a été un franc succès. Nous avons eu une équipe de bénévoles extraordinaires, et nous avons eu aussi l'appui exceptionnel de notre personnel et de nos cols bleus. Je tiens à les remercier, à les féliciter. Vous savez, nous partions de loin. Quand un tel événement connaît une année difficile (2012) et qu'il n'est pas reconduit l'année suivante, c'est très difficile d'aller à nouveau chercher les commanditaires, les agences, les bénévoles. Vraiment, ça a été un très beau succès! Il y avait une atmosphère festive et bon enfant dans tout le village. Le dimanche, il a plu donc les gens sont restés à l'intérieur du pavillon; avec la musique, c'était très agréable. Ce qui nous fait le plus plaisir c'est que nous terminons l'exercice avec un léger surplus, ce qui nous permet de recevoir les bénévoles et les employés de la ville qui ont participé pour un BBQ où nous, le comité organisateur, nous les servirons! L'an prochain, les dates que nous prévoyons sont le 18 et le 19 juillet.

#### 7 – Activités

##### Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

Le 10 juillet, Participation au dîner champêtre – Les Quatre Saisons d'Adolphe au parc des Aînés

Le 16 juillet, Rencontre M. Millette et Mme Corbeil – Site des Roulottes (2<sup>e</sup> rencontre prévue le 29, mais elle n'a pas eue lieu)

Le 24 juillet, Rencontre avec un citoyen, M. André Heppel

Le 26 juillet, Présence à l'arrivée de la Traversée des trois lacs

Le 2 août, Présence au lancement de la 11<sup>e</sup> édition de la Classique de tennis de Saint-Adolphe

Le 6 août, rencontre avec madame Liliane Gauthier – Suivi – Demande de dérogation mineure

Le 14 août, Rencontre avec le Président de la Chambre de Commerce, M. Alain Bouchard

##### Médias

Le 28, Entrevue La Presse – Charles Côté – Dossier nautique et « Wakeboats »

##### Réunions administratives de la mairesse

le 9 et le 24 juillet, Réunion des cadres de la municipalité

Le 16 juillet, Rencontre Me Johanne Côté – Dossier Moulin/Morgan – Préparation de l’assemblée publique du 19.

Le 16 juillet et le 6 août, Comité des Finances et Vérification

Le 31 juillet, rencontre avec madame Claudette Larouche, Directrice régionale du MAMOT (TSD)

Le 31 juillet, Tournée avec le directeur de la Voirie, M. Martin Pagé

Le 4 août, Rencontre de travail avec les conseillers Harkins et Massie

Le 5 août, Rencontre avec le député d’Argenteuil, M. Yves St-Denis (Hydro-Québec, Dossier Terrasses St-Denis, prolongement du réseau dans le secteur Village)

#### 8 - Bilan de santé de la municipalité

Les 9 et 16 juillet, Rencontres - Violaine Paquette de RCGT – Entrevue et suivi

Le 1<sup>er</sup> août, Conférence téléphonique – fin des entrevues avec le personnel

#### 9 – Démarches pour le recrutement d’un directeur général

Le 18 et le 28 juillet, Entrevues – quatre candidats - Aucun n’est retenu

#### 10 – Caucus

Le 8 août, de 8h30 à 13h, caucus administratif

Le 8 août, de 13h à 17h, caucus des conseillers

#### 11– Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d’en-Haut

Le 8 juillet, réunion sur le transport collectif – Mathieu Harkins m’y a représentée

Le 12 août, Conseil des maires à Saint-Adolphe

#### 12 - Dossier Hydro-Québec

Ce dossier nous demande énormément de temps et d’énergie. C’est pourquoi je tiens à vous dire exactement où on en est.

Le 26 juin, j’ai demandé à la Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ) de rectifier l’interprétation qu’Hydro-Québec faisait de la résolution de la Table des préfets des Laurentides qui demandait un BAPE pour le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur.

Un BAPE, c’est une évaluation environnementale, indépendante, par un organisme crédible et outillé pour le faire, des impacts d’un projet sur l’environnement. Actuellement, Hydro-Québec refuse de soumettre ce projet au BAPE.

Après l’adoption de la résolution de la Table des préfets, Hydro-Québec avait répondu : *on vous a bien entendus, on fera des consultations quand les travaux du comité technique régional seront terminés.*

Mais ce n’était pas ça la demande. La Table des préfets, regroupant 76 municipalités, demandait que le projet soit soumis au BAPE.

J’ai donc proposé que la CRÉ adopte une résolution clarifiant cela, demandant à nouveau que le projet soit soumis aux audiences du BAPE. Cette résolution a été adoptée à l’unanimité.

Quelques jours plus tard, lorsque nous avons reçu cette résolution, je me suis empressée de la transmettre au ministre de l’Environnement, au ministre des Ressources naturelles, au député d’Argenteuil, Yves Saint-Denis et à tous les membres du conseil d’administration d’Hydro-Québec. Ça n’a pas plu! D’ailleurs, toutes les lettres envoyées au CA d’Hydro-Québec, sauf celle adressée au président, sont revenues, sans avoir été ouvertes...

Le président d'Hydro TransÉnergie, monsieur André Boulanger, a alors écrit au préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, Monsieur Charles Garnier, au président de la Conférence régionale des élus des Laurentides et au préfet de la MRC des Laurentides et maire de Sainte-Agathe, disant que tout va bien et que nous nous dirigeons vers une entente. C'est incroyable, surtout après ce qui s'est passé lors de la dernière réunion du CTR où on a demandé aux gens de choisir ou d'exclure un scénario. Quatre personnes sur douze ont refusé de se prononcer jugeant qu'elles n'avaient pas l'autorité, les compétences ou la capacité de prendre une décision de ce genre. Les autres avis ont été différents. Il est clair qu'il n'y a pas de consensus. Le 4 septembre, ils présenteront donc un tracé optimisé de la même ligne qui devrait passer ici, devant l'église, au-dessus du lac St-Joseph.

Voyant cela, j'ai répondu au président d'Hydro TransÉnergie et lors de la réunion de la MRC du 12 août, j'ai demandé aux maires de nous appuyer une fois de plus. Cet appui a été unanime. Deux résolutions ont alors été adoptées, la première en appui à notre demande de BAPE, la seconde en appréciation de la ténacité de Saint-Adolphe.

Tout cela dérange Hydro-Québec car nous sommes tenaces à St-Adolphe. Hydro a répliqué en achetant deux pages de publicité dans tous les journaux locaux. Évidemment, avec notre argent.

On ne lâche pas! Le comité aviseur, le comité de vigilance, la chambre de commerce qui est avec nous, les associations de protection de lacs, on continue. Merci à tous de votre appui!

Entre temps, aujourd'hui, je vous propose à nouveau une résolution pour demander, encore une fois au gouvernement qu'on nous entende et qu'on fasse étudier ce projet par le BAPE. Je propose aussi une deuxième résolution demandant que la Fédération québécoise des municipalités nous appuie, lors de son assemblée générale annuelle pour que tout projet de ligne à haute tension qui implique l'ouverture d'un nouveau corridor soit soumis au BAPE. Un nouveau corridor de 200 pieds de large sur 13 km dans Saint-Adolphe, est-ce qu'on se rend compte de ce que ça veut dire? Raser nos montagnes sur 200 pieds de largeur, les montagnes au-dessus du village et au-dessus de nos lacs.

Je remercie toute la population pour cet appui que vous nous manifestez constamment. Nous avons lancé une campagne de financement l'été dernier. Les chèques peuvent être transmis à la chambre de commerce de Saint-Adolphe « Projet Hydro-Québec ». Jusqu'à maintenant, 1100 dollars ont été recueillis. Les prochaines étapes pourront comporter des frais importants s'il devient nécessaire d'utiliser des moyens juridiques. Je pense que pour le bien-être et la survie économique de Saint-Adolphe, on doit s'assurer que ce projet ne se fasse pas de cette façon.

18 juin, Réunion du sous- comité des ingénieurs

19 juin, Réunion du Comité technique régional

20 juin, Communication avec nos procureurs – Suivi des deux réunions

23 juin, Envoi – mot de la mairesse et du comité aviseur aux membres du Comité de vigilance

26 juin, Appui unanime de la Conférence des élus des Laurentides

4 juillet, Envoi – Mot de la mairesse au comité aviseur et au comité de vigilance faisant état des derniers développements (ci-dessous)

Bureau de la mairesse, le 4 juillet 2014

Chers membres du comité aviseur et du comité de vigilance,

Le 23 juin dernier, je vous informais de nos inquiétudes suite à la réunion du comité technique régional (CTR) du 19 juin où il a été convenu qu'Hydro-Québec présenterait en septembre un tracé optimisé de la fameuse variante A qui traverserait Saint-Adolphe-d'Howard et qui fait l'objet d'une opposition majeure depuis plus d'un an.

Pourtant, quelques semaines plus tôt, beaucoup d'espoir nous animait suite à une résolution adoptée le 12 mai par la Table des Préfets des Laurentides, (en présence du ministre des

Ressources naturelles, Pierre Arcand) demandant que ce projet de ligne à haute tension d'Hydro-Québec soit soumis aux audiences du BAPE. Cette même résolution avait été adoptée par le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut le lendemain.

Toutefois, comme le mot « BAPE » n'apparaissait pas dans le dernier paragraphe de la résolution, Hydro-Québec en a fait une interprétation pour le moins réductrice. En effet, sa porte-parole, Sophie Lamoureux, déclarait, le 30 mai, par voie de communiqué : « Dans la foulée de la demande des préfets de la région des Laurentides, Hydro-Québec confirme qu'elle consultera la population lorsque les travaux du comité technique régional seront complétés à l'automne 2014. Hydro-Québec trouve essentiel de consulter la population, c'est pourquoi elle a mis en place un processus de consultation allant bien au-delà des exigences applicables pour ce type d'infrastructure... ».

Dans les faits, ce que la Table des Préfets des Laurentides ainsi que la MRC des Pays-d'en-Haut réclamait, c'était bien des audiences du BAPE et non une consultation par Hydro-Québec...

Devant cette situation, lors de la réunion du conseil d'administration de la Conférence régionale des Élus des Laurentides tenue le 26 juin dernier, j'ai proposé qu'une résolution soit adoptée pour confirmer haut et fort le véritable sens de la résolution de la Table des Préfets des Laurentides du 12 mai, soit que ce projet de ligne à 120 Kv du Grand Brulé - dérivation Saint-Sauveur, soit soumis aux audiences du BAPE.

Cette proposition a été appuyée et adoptée à l'unanimité par le CA de la CRÉ qui regroupe les élus des huit MRC de la région des Laurentides, soit Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Deux-Montagnes, Rivière-du-Nord, Pays-d'en-Haut, Mirabel et Thérèse-De Blainville qui comprennent, il est important de le souligner, 76 municipalités. Je tiens à remercier très sincèrement tous les maires et préfets des Laurentides pour leur appui et cette grande marque de solidarité. Les interventions entendues à cette occasion étaient marquantes.

Le gouvernement doit maintenant agir! On ne parle plus ici d'une mobilisation locale, mais bien de la volonté clairement et fortement exprimée, par la voix de ses élus, de toute une région.

Votre mairesse,  
Lisette Lapointe

Le 26 juin – Résolution de la CRÉ Laurentides\*

Le 10 juillet – Réception de la lettre de Natalie Roussel d'Hydro-Québec – Bilan des travaux\*

Le 15 juillet, lettre de LL – Transmission aux ministres et CA d'HQ – Résolution de la CRÉ\*

Le 22 juillet Réception via Sophie Lamoureux de la lettre d'André Boulanger, HTÉ\*

Le 27 juillet, Rencontre Sarah Perreault et Jean Diamant

Le 28 juillet – Réception des Faits saillants amendés du CTR du 19 juin

Le 31, réunion avec nos avocats, en présence de membres du Comité aviseur

Les 2 et 9 août – Réunions du Comité aviseur

Le 12 juillet et le 5 août – Rencontres avec le député, Yves St-Denis

Le 7 août – Article Le Devoir « Les doléances des élus des Laurentides restent lettre morte »\*

10 août – Lettre de Sarah Perreault adressée à la mairesse – Suivi du CTR du 19 juin\*

11 août – Lettre de la mairesse à M. André Boulanger, Président Hydro TransÉnergie\*

Le 12 août – Deux nouvelles résolutions du Conseil des maires de la MRC\*

Le 14 août, Diffusion par HQ d'une publicité de deux pages dans tous les journaux de la région

Le 14 août – Communiqué de presse et envoi au Comité de vigilance\*

\*Les documents marqués d'un astérisque (\*) sont disponibles sur le site web du projet Hydro ([www.projethydro.com](http://www.projethydro.com)) dans la section « Documents de référence ».

En terminant, je souhaiterais remercier chaleureusement, au nom du Conseil, du personnel, des citoyens et en mon nom personnel, madame Louise Lecompte, qui prendra sa retraite au cours des prochaines semaines, pour son dévouement et son professionnalisme. Elle a été, à titre d'adjointe à la mairesse et à la direction générale, au



service des citoyens et de la municipalité durant plus de dix ans. Bonne retraite et merci, madame Lecompte!

Lisette Lapointe

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES**

Le conseil municipal a répondu aux questions.

**6. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT**

**6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI**

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 1<sup>er</sup> août 2014, au montant de 1 549 517,33 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 7 août 2014, au montant de 1 157 730,93 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 16 août 2014 --

**ADOPTÉE**

**7. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**7a) Lignes à haute tension : demande d’évaluation par le BAPE**

**ATTENDU QU’** Hydro-Québec projette la construction d’une ligne à haute tension de 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur) de 40 km dans les MRC des Laurentides et des Pays-d’en-Haut, ligne qui traversera notamment la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard sur une distance de 13 km et qui impliquera l’ouverture d’une nouvelle emprise d’une largeur de 60 m;

**ATTENDU** la demande unanime de toutes les instances politiques de la région des Laurentides, c’est-à-dire la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard, la MRC des Pays-d’en-Haut, la Table des préfets des Laurentides et la Conférence régionale des élus des Laurentides, qui, par résolution, réclament que le projet d’Hydro-Québec de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur qui traversera Saint-Adolphe-d’Howard soit soumis au BAPE;

**ATTENDU** les dommages irréparables et les impacts majeurs sur les plans environnemental, économique, social et paysager de la construction de toute nouvelle ligne à haute tension comportant l’ouverture d’une nouvelle emprise;

Rés. : 2014-195  
Acceptation  
des comptes  
du mois

Rés : 2014-196  
Ligne à haute  
tension : Demande  
d’évaluation par le  
BAPE

**ATTENDU** l'urgence de saisir le gouvernement de cette demande;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard réitère sa demande au gouvernement de réviser le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* afin que le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur, ainsi que tout nouveau projet de ligne à haute tension au Québec nécessitant l'ouverture d'une nouvelle emprise, soient assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et soient donc soumis à une évaluation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

#### **ADOPTÉE**

Rés : 2014-197  
Projets devant être  
soumis à  
l'évaluation par le  
BAPE

#### **7b) Projets devant être soumis à l'évaluation par le BAPE**

**ATTENDU QU'** Hydro-Québec projette la construction d'une ligne à haute tension de 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur) de 40 km dans les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, ligne qui traversera notamment la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard sur une distance de 13 km et qui impliquera l'ouverture d'une nouvelle emprise d'une largeur de 60 m;

**ATTENDU** la demande unanime de toutes les instances politiques de la région des Laurentides, c'est-à-dire la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, la MRC des Pays-d'en-Haut, la Table des préfets des Laurentides et la Conférence régionale des élus des Laurentides, qui, par résolution, réclament que le projet d'Hydro-Québec de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur qui traversera Saint-Adolphe-d'Howard soit soumis au BAPE;

**ATTENDU** les dommages irréparables et les impacts majeurs sur les plans environnemental, économique, social et paysager de la construction de toute nouvelle ligne à haute tension comportant l'ouverture d'une nouvelle emprise;

**ATTENDU** l'urgence de saisir le gouvernement de cette demande;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois  
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard demande au gouvernement de réviser le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* afin que le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur, ainsi que tout nouveau projet de ligne à haute tension au Québec nécessitant l'ouverture d'une nouvelle emprise, soient assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et soient donc soumis à une évaluation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

**QUE** le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard soumette cette résolution à titre de proposition d'urgence lors de l'assemblée générale annuelle 2014 de la Fédération québécoise des municipalités

#### **ADOPTÉE**

Rapport  
d'effectifs

7c) Rapport d'effectifs

La directrice générale adjointe Marie-Hélène Gagné dépose le dernier rapport d'effectifs.

Jonathan David Asselin, pompier volontaire  
Temps partiel  
Taux horaire selon convention des pompiers  
Embauche le 16 août 2014

Simon Daigneault, pompier volontaire  
Congédiement  
Parce que non disponible

Prolongation de Madame Jeannette Lécuyer, au poste temporaire de magasinnière, du 16 août 2014 jusqu'à l'analyse du bilan de santé municipal produit par Raymond, Chabot, Grant, Thornton vers la fin septembre 2014.

Rés. 2014-198  
Autorisation de  
signataires de  
financement  
temporaire  
Caisse populaire

7d) Autorisation des signataires lors de financement temporaire à la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal approuve des dépenses par voie de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de ces règlements est souvent précédé par des emprunts temporaires dont les coûts de financement sont déjà prévus à cette fin ;

CONSIDÉRANT QU'aucune dépense supplémentaire n'est prévue ou n'a pas à être autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Financier des Entreprises Desjardins représentant notre institution financière Caisse Populaire de Sainte-Agathe-des-Monts demande à la Municipalité d'autoriser par résolution, annuellement, les signataires pour les financements temporaires;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins  
appuyé par la conseillère : Chantal Valois  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la mairesse ou le conseiller responsable des finances et le directeur général/secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à procéder à la signature de tous les documents nécessaires afin de réaliser les emprunts temporaires pour les règlements d'emprunt dûment approuvés par le Conseil municipal et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

Rés.: 2014-199  
Financement  
permanent et  
refinancement

7e) Financement permanent de 1 027 000 \$ et refinancement de 764 400 \$ pour un total de 1 791 400 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite emprunter par **billet** un montant total de 1 791 400 \$ :

| Règlements d'emprunt n°                     | Pour un montant de \$ |
|---------------------------------------------|-----------------------|
| 664 Caserne Gémont                          | 262 500 \$            |
| 663 Mise aux normes Aqueduc St-Denis (subv) | 158 300 \$            |
| 663 Mise aux normes Aqueduc St-Denis        | 343 600 \$            |
| 744 Plans et Etude Prolongement route 329   | 22 700 \$             |
| 766 Ponceaux, barrage                       | 103 500 \$            |



|              |           |              |
|--------------|-----------|--------------|
| 138 900 \$   | 2,60000 % | 26 août 2015 |
| 143 000 \$   | 2,60000 % | 26 août 2016 |
| 146 900 \$   | 2,60000 % | 26 août 2017 |
| 151 200 \$   | 2,60000 % | 26 août 2018 |
| 1 211 400 \$ | 2,60000 % | 26 août 2019 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE**

Rés. : 2014-200  
Transfert de soldes  
sur règlements  
d’emprunt

**7f) Autorisation pour transfert de soldes disponibles sur règlements d’emprunt**

CONSIDÉRANT QU’IL y a des soldes disponibles de règlement d’emprunt pour des travaux qui ont été financés en trop parce qu’il y a eu moins de dépenses ou que nous avons eu une subvention ;

CONSIDÉRANT QU’EN utilisant ces montants nous pouvons diminuer la dette, donc moins charger aux contribuables du secteur ou de l’ensemble de la population selon le règlement ;

CONSIDÉRANT QU’IL y a un montant disponible de 9 157 \$ provenant du règlement no 717 Mont-Avalanche (ensemble), GL55 915 02 717 ;

CONSIDÉRANT QU’IL y a un montant disponible de 1 250 \$ provenant du règlement no 563 Divers réfection (ensemble), GL55 915 02 563 ;

CONSIDÉRANT QU’IL y a un montant disponible de 8 770 \$ provenant du règlement no 564 Montée Argenteuil (ensemble), GL55 915 02 564.

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins  
appuyé par la conseillère : Chantal Valois  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise la directrice des finances à utiliser les soldes disponibles pour diminuer le montant de la dette à payer pour ces emprunts.

QUE le solde disponible de 9 157 \$ soit utilisé contre le nouveau règlement d’emprunt no 781, Plans et honoraires Mont-Avalanche.

QUE le solde disponible de 1 250 \$ soit utilisé sur refinancement en novembre 2014.

QUE le solde disponible de 8 770 \$ soit utilisé sur refinancement en novembre 2014.

**ADOPTÉE**

Rés : 2014-201  
Exemption  
de taxes  
Domaine des Lacs

**7g) Demande exemption de taxes – Association Domaine des Lacs**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard a adopté par résolution no. 94-223, en 1994, une politique administrative concernant la valeur imposable des terrains appartenant aux associations locales de propriétaires ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique précise que les terrains qui sont aménagés à des fins récréatives, qui sont sécuritaires et conformes, et qui sont entretenus par l’association des propriétaires, peuvent être exempts de taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE pour être exempt, l’association doit faire une demande écrite,

qu'elle doit rencontrer les critères de la Municipalité et qu'elle doit être identifiée par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur de la municipalité peut modifier le code pour que le terrain soit non-imposable si le conseil municipal adopte une résolution;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juin 2008, l'Association des Propriétaires du Domaine des Lacs (APDL), par l'entremise de M. Jean-Claude Marenger, président, a demandé l'exemption de taxes sur 3 matricules au Domaine des Lacs, no 3391-38-4538, 3391-55-4545 et 3391-69-5112 ;

CONSIDÉRANT QUE l'association a fait une nouvelle demande en 2014 puisque le montant de taxe annuelle 2014 est de 1 537,89 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut revoir sa politique administrative d'ici la fin 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'association des propriétaires respecte les critères de la politique et s'occupe de l'entretien du parc et de la plage ;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois  
Appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard demande à l'évaluateur d'exempter de taxes l'Association des propriétaires du Domaine des Lacs pour les 3 matricules no 3391-38-4538, 3391-55-4545 et 3391-69-5112 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

QUE l'exemption devra être revue lors de la mise à jour de la politique administrative.

QUE les 3 terrains doivent conserver les critères de la politique actuelle, soit :

- 1) Le terrain devra appartenir à une association de propriétaires reconnue;
- 2) Le terrain devra être aménagé à des fins récréatives, c'est-à-dire qu'il devra faire l'objet d'un aménagement sécuritaire et conforme tel que plage publique, terrain de jeux ou parc de repos;
- 3) Le terrain devra être entretenu et utilisé de façon continue et non pas laissé à l'abandon.

### **ADOPTÉE**

Rés : 2014-202  
Embauche d'une  
adjointe  
administrative

#### **7h) Embauche d'une adjointe administrative à la direction générale et à la mairesse**

CONSIDÉRANT QUE Madame Louise V. Lecompte désire prendre sa retraite au début du mois de septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher une adjointe administrative pour combler le poste laissé vacant par Madame Lecompte;

CONSIDÉRANT QU'une vingtaine de candidatures ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT QUE Madame Dugré occupe cette fonction depuis le 25 juin 2014;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
Appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe d'Howard embauche madame Andrée Dugré comme adjointe administrative à la direction générale et à la mairesse rétroactivement à sa date d'embauche le 25 juin 2014.

QUE Madame Dugré soit soumise à une période de probation de 9 mois et bénéficie des avantages prévus à la politique des cadres en vigueur.

ADOPTÉE

Rés : 2014-203  
Comité des finances et vérification

7i) Comité des finances et vérification

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer officiellement les personnes membres de ce comité ;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
Appuyé par la conseillère : Chantal Valois  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard nomme Monsieur Pierre Roy et Monsieur Mathieu Harkins, pour siéger sur le comité des finances et vérification avec la mairesse, le directeur général et la directrice des finances.

ADOPTÉE

Rés : 2014-204  
Nomination du maire suppléant

7j) Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2013-320 monsieur Pierre Roy était nommé maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe d’Howard veut nommer un nouveau maire suppléant parmi ses élus pour une période indéterminée ;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
Appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard nomme, à titre de maire suppléant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le conseiller municipal Mathieu Harkins et ce, pour une période indéterminée.

QUE monsieur Pierre Roy, en tant que membre du Comité des finances et vérification demeure le signataire pour tous les documents financiers avec notre institution financière, la Caisse Populaire Ste-Agathe-des-Monts.

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions précédentes à ce sujet.

ADOPTÉE

Rés : 2014-205  
Changement de responsabilités – Conseil

7k) Modification aux responsabilités des élus

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu d’apporter des modifications aux responsabilités des élus tel que déterminées par la résolution 2014-119 ;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
Appuyé par la conseillère : Chantal Valois  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard nomme, les conseillers responsables des comités et les délégués officiels de la façon suivante :

|                    |                                                                  |
|--------------------|------------------------------------------------------------------|
| Marjorie Bourbeau  | Urbanisme (CCU)                                                  |
| Mathieu Harkins    | Réforme électorale, finances, environnement et hygiène du milieu |
| Jean-Claude Massie | Sécurité publique, loisirs, voirie et parcs                      |

|                 |                                                            |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Chantal Valois  | Loisirs, plein air, famille et développement communautaire |
| Monique Richard | Arts, culture et patrimoine                                |
| Pierre Roy      | Finances, plein air, environnement et hygiène du milieu    |

QUE la présente résolution abroge la résolution 2014-119.  
**ADOPTÉE**

**8 TRAVAUX PUBLICS**

Rés. : 2014-206  
Règlement  
d'emprunt no 785

**8a) Règlement no 785 décrétant un emprunt de 652 000 \$ et une dépense maximale de 685 000 \$ pour les travaux complémentaires sur le réseau d'égout secteur Chenonceau Chambord Morgan incluant deux stations de pompage intermédiaire afin de rendre le collecteur sanitaire opérationnel et fonctionnel remboursable en 20 ans**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux complémentaires sur le réseau d'égout secteur Chenonceau Chambord Morgan incluant deux stations de pompage intermédiaire afin de rendre le collecteur sanitaire opérationnel et fonctionnel;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 685 000 \$;

ATTENDU QU'UN montant résiduel de 33 000 \$ provenant du règlement d'emprunt numéro 645 sera appliqué afin de réduire l'emprunt initial au montant de 652 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard prévoit recevoir un montant de subvention du programme TECQ 2014-2018 qui sera appliqué à la réduction de l'emprunt pour un maximum de 67 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'UN avis de motion aux fins du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remis à tous les membres du Conseil Municipal, lesquels déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois  
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement:

QUE LE RÈGLEMENT no. 785 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement, comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le Conseil décrète, par le présent règlement, la préparation des plans et devis, l'octroi du contrat de fourniture et d'installation de deux nouvelles stations de pompage intermédiaires ainsi qu'un nouveau tronçon de collecteur sanitaire entre Chenonceau et Chambord afin de rendre opérationnel et fonctionnel le collecteur sanitaire pour les secteurs Chenonceau, Chambord et Morgan.

ARTICLE 3 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 685 000 \$ pour les fins du présent règlement et un emprunt jusqu'à concurrence de 652 000 \$; le devis estimatif préparé par le directeur des services techniques et ingénierie en date du 1<sup>er</sup> août 2014 étant joint au règlement comme annexe « A » pour en faire partie



intégrante.

ARTICLE 4 : Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 652 000 \$ sur une période de 20 ans et à prélever la somme de 33 000 \$ à même le solde disponible au Règlement no 645.

ARTICLE 5 : Cet emprunt sera fait au moyen de billets et/ou par obligations (selon le cas), lesquels seront signés par la mairesse et la directrice générale par intérim/secrétaire-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

ARTICLE 6 : Les billets et/ou obligations (selon le cas) porteront intérêt à un taux n’excédant pas quinze pour cent (15%) l’an, payable semi-annuellement.

ARTICLE 7 : L’emprunt sera remboursé en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 8 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur Chenonceau Chambord Morgan où sont effectués les travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après 50% de leur valeur, telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 9 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l’emprunt, de chaque propriétaire d’un immeuble imposable situé à l’intérieur du bassin de taxation décrit à l’annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l’égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d’unités attribuées suivant le tableau ci-après et chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt par le nombre d’unités de l’ensemble des immeubles imposables situés à l’intérieur du bassin.

| Catégories d’immeubles | Nombre d’unités |
|------------------------|-----------------|
| a) Terrain et immeuble | 1               |

ARTICLE 10 : Tout contribuable sur l’immeuble duquel est imposé une taxe en vertu de l’article « 9 » peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s’il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l’article 9.

Le paiement doit être effectué avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du *Code municipal du Québec*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 11 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 12 : Le Conseil pourra utiliser une somme représentant cinq pour cent (5%) du montant de la dépense engagée, soit un montant n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars (34 250 \$), pour renflouer le fonds général de la Municipalité de toutes ou d'une partie des sommes engagées, avant l'adoption du présent règlement, relativement aux frais de génie et d'expertise.

ARTICLE 13 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 14 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## **ADOPTÉE**

Rés. : 2014-207  
Octroi pour  
achat d'un groupe  
électrogène pour  
l'Hôtel-de-ville

### **8b) Octroi de contrat pour l'achat d'un groupe électrogène pour l'Hôtel de Ville**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de maintenir l'Hôtel de ville en opération en cas de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une génératrice est requise pour les mesures d'urgence car l'Hôtel de ville est le centre de coordination des mesures d'urgence pour toute la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres no. TP2014-11, le 13 août 2014, pour l'acquisition d'un groupe électrogène de 100kW à 600 volts selon les normes de la CSA pour l'Hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions conformes à 3 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement 2 soumissions ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission est conforme ;

| Soumissionnaires                   | Montant de la soumission    |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Drumco Énergie Inc.                | 30 775,75 \$                |
| Les produits Énergétiques GAL Inc. | (non conforme) 40 095,00 \$ |
| Hewitt                             | Désisté                     |

Il est proposé par le conseiller: Jean-Claude Massie  
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme déposé par Drumco Énergie Inc. au montant total de 30 775,75 \$ taxes en sus, pour l’achat d’un groupe électrogène de 100kW selon les normes de la CSA conformément au document d’appel d’offres TP2014-11.

QUE la municipalité impute ce montant disponible au règlement no 729, bâtiments municipaux;

QUE le conseil municipal mandate le directeur des services techniques, ingénierie et hygiène du milieu pour entériner tous les documents à cet effet et autorise le service des finances à effectuer les déboursés en ce sens.

**ADOPTÉE**

**9. ENVIRONNEMENT**

Avis de motion  
pour un règlement  
amendant le 741

**9a) Avis de motion pour un règlement amendant le règlement no. 741 concernant la protection des berges, des plans d’eau et de l’accès aux lacs**

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau, qu’à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 784 amendant le règlement no. 741 concernant la protection des berges, des plans d’eau et de l’accès aux lacs, sera déposé pour adoption.

Considérant qu’une copie du projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal, lesquels déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture.

**10. URBANISME**

Dépôt de la  
liste des permis

**10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du Service de l’urbanisme et de l’environnement**

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal les tableaux comparatifs des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l’environnement de juillet 2014 ainsi que le comparatif de juin 2014 et juillet 2013.

Avis de motion

**10b) Avis de motion pour un règlement concernant un programme d’aide financière à la revitalisation du noyau villageois**

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau, qu’à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 783, concernant un programme d’aide financière à la revitalisation du noyau villageois, sera déposé pour adoption.

Considérant qu’une copie du projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal, lesquels déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés. : 2014-208  
Contribution  
fins de parcs,  
lotissement chemin  
du Village

**10c) Contribution pour fins de parcs et lotissement chemin du Village, lots 5 559 940 et 5 559 941**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement des lots 5 559 940 et 5 559 941 appartement à Monsieur Robert Poirier et situés en bordure du chemin du Village, tel qu’il appert au plan de subdivision préparé le 9 juillet 2014 par monsieur Sébastien

Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute no 4422;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs est applicable aux deux (2) lots visés, car ils sont vacants et n'ont jamais fait l'objet d'une contribution pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la réglementation de lotissement, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière dont la contribution pour fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

CONSIDÉRANT l'avis du directeur plein air et nautique produit le 29 juillet 2014;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
Appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins  
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, une contribution pour fins de parcs en argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur.

#### **ADOPTÉE**

### **11. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**

Rés. : 2014-209  
Majoration des  
salaires des  
sauveteurs

#### **11a) Majoration des salaires des sauveteurs**

*Madame Valois n'a pas participé aux discussions dans ce dossier*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre le service de surveillance par des sauveteurs certifiés à la plage Gratton ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie du Bâtiment exige la certification Sauveteur National Plage pour exercer le travail de sauveteur sur une plage publique, standard que les candidats obtiennent après 5 stages de formation ;

CONSIDÉRANT QUE les salaires consentis actuellement par la municipalité sont nettement inférieurs à ceux des municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QU'IL est difficile de recruter de nouveaux sauveteurs, étant donné leur rareté dans la région et le faible salaire offert;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard revoie sa politique salariale envers ses sauveteurs de la façon suivante, et ce, rétroactif à l'entrée en fonction des sauveteurs pour l'année 2014 :

- salaire de base, sauveteur national plage : 15 \$ / h
- salaire de base, sauveteur-en-chef : 15,75 \$ / h
- salaire de base, assistant-sauveteur : 13 \$ / h

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une prime de 0,50 \$ par année d'ancienneté, jusqu'à un maximum de 17,46 \$, soit le taux des employés occasionnels cols blancs, au salaire des sauveteurs afin de les encourager à demeurer à l'emploi de la municipalité d'une saison à l'autre.

#### **ADOPTÉE**

### **12. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

13. ASSOCIATIONS ET GROUPEs SOCIAUX

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. : 2014-210  
Formation –  
recherche des  
causes d’un  
incendie

14a) Formation directeur – Recherche des causes et des circonstances d’un incendie (RCCI)

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le ministère a modifié le programme de formation pour la Recherche des causes et des circonstances d’un incendie (RCCI) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de Saint-Adolphe-d’Howard a suivi sa formation avant la modification et qu’il n’a pas suivi la mise à niveau ;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs formés des municipalités avoisinantes sont appelés pour nous aider dans nos recherches.

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise monsieur Daniel Audet à suivre la mise à niveau de la formation *Recherche des causes et des circonstances d’un incendie* ainsi que son perfectionnement afin d’atteindre l’objectif visé dans le schéma de la couverture de risque.

ADOPTÉE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

16. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17. VARIA

Fête des enfants le 23 août 2014  
Pic Assiette a 20 ans  
Remerciements à tous, de Monique Richard, pour le support à l’atelier culturel

18. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L’ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Rés. 2014-211  
Levée de  
l’assemblée

19. CLÔTURE À 11 :05 heures

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée.

ADOPTÉE

|                  |                                                                   |
|------------------|-------------------------------------------------------------------|
| .....            | .....                                                             |
| Lisette Lapointe | Marie-Hélène Gagné                                                |
| Mairesse         | Directrice générale adjointe<br>et secrétaire-trésorière adjointe |